

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District. Thos. Finnegan vs Eureka Assembly, 36 3/4 Knights of Labor - Injunction.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle. Juge A. M. Aucoin. Geo. Beck - ivresse et bris de paix, \$25 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

Deuxième Cour Inférieure. Juge Richard B. Otero. Comparutions: Della Montégut, Anthony D. Johnson, actes de violence.

FAITS DIVERS.

Bureau de Santé. Bulletin officiel - Nlle-Orléans, 21 septembre 1899, 4 heures P. M. Trois cas nouveaux de fièvre typhoïde dont deux se sont terminés fatalement.

Lancement de la "Lorraine".

Nous avons reçu, hier, la très agréable visite de M. E. E. Prévost, l'agent à la Nlle-Orléans de la Compagnie générale transatlantique. M. Prévost venait nous donner connaissance d'un télégramme qu'il avait reçu l'instant d'avant, lui faisant part de l'heureux lancement de la "Lorraine", à St-Nazaire.

Demande d'un receveur pour la Eureka Assembly No 3922.

Thomas Finnegan a fait enregistrer, hier, devant la Cour Civile de District, une pétition demandant la nomination d'un receveur pour diriger les affaires de la Eureka Assembly No 3922 des Chevaliers du Travail; la pétition demande que l'on interdise la disposition de la salle à ceux qui en ont charge, parcequ'ils en ont fait un injuste abus, ce qui a fait faire de grosses pertes à la société.

Arrestation.

Geo. Bertin, domicilié rue Terpsichore 1331, a été arrêté hier après-midi, à l'angle des rues Magasins et Ste-Marie, où il tenait un bureau de loterie.

Collision.

Hier à midi, une collision s'est produite à l'angle des rues Prytanée et Robert, entre le char No 265 de la ligne Prytanée, en charge de l'électricien W. W. Atkins et une charrette que conduisait R. Verlot. Ce dernier a été blessé à la jambe.

Advertisement for 'Dimples' (maquillage) and 'Pommes Funèbres' (funeral services) by F. Laudumiey & Co.

10ème WARD.

Grand Mass Meeting de Ratification.

Discours de divers Orateurs et de M. McEnery.



M. McENERY.

Il y avait hier une foule immense et choisie tout à la fois réunie au coin des rues du Camp et St-André. C'était le parti démocrate régulier qui avait convoqué tous ses adhérents pour ratifier les candidatures adoptées avec l'enthousiasme que l'on sait par la Convention, dans la solennelle séance qui a eu lieu tout récemment au Grand Opera House.

Quant à sa déclaration suivant laquelle la plus grosse partie du montant était pour la Rosetta Gravel Paving, laissez-moi vous exposer les chiffres, en détail, pour l'année 1896 et vous montrer ce qui était dû à la Compagnie Rosetta Gravel.

Pour 1896 - Ordonnance 10492, pavage rue D'Heimcourt, 19490.30; ordonnance 10493, pavage rue Clark, \$4500.00; ordonnance 10494, pavage rue Genois, \$3300.48; ordonnance 10495, pavage rue Baudin, \$3371.00; ordonnance 10496, pavage rue Gravier, \$2402.01; ordonnance 10497, pavage rue Clark, \$672; ordonnance 10498, pavage rue Genois, \$1180.20; ordonnance 10499, pavage avenue Napoléon, \$695.72; ordonnance 11-894, pavage rue State, \$2389.21; ordonnance 11-895, pavage rue Jeanne, \$2345.15; total, \$25754.04.

Quant aux bâties de la nouvelle cour et de la nouvelle prison, l'administration Fitzpatrick a payé tous les frais de construction et d'aménagement. Pour le contrat qui avait été fait par la Y. M. D. A., l'administration avait prévu à ce que les dépenses fussent payées sur les revenus de 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897.

L'ancienne Cour criminelle et l'ancienne prison de paroisse devaient être vendues et le produit de ces ventes devait être consacré à défrayer les dépenses des constructions nouvelles.

L'administration Fitzpatrick a liquidé tout ce qui était dû sur les constructions et les ameublements, le tout s'élevant à la somme d'environ \$455,000, sans rien tirer sur les revenus des années subséquentes de 1894, et sans disposer d'une des bâties de l'ancienne cour et de la salle St-Patrick.

Elle a même consacré cet édifice à une bibliothèque publique; tous les travaux étaient presque complétement terminés, quand arriva le terme de son exercice.

Le parti régulier est vraiment le parti de la démocratie.

Il y a eu, ce soir, pour M. Paul Capdevielle, c'est-à-dire, pour le représentant des sentiments qui l'honorent à l'égard des classes laborieuses, qu'il a toujours aimées et dont on lui a inculqué l'amour dès sa plus tendre enfance, dans sa famille.

Il termine son discours en réfutant les assertions mensongères de M. Story sur les assessments de l'Administration dont il a été longtemps le chef.

M. Story a, hier soir, dans un discours prononcé dans son ward, répété une fois de plus, que l'Administration Fitzpatrick avait laissé en souffrance des réclamations contre la ville s'élevant à \$1,500,000, spécialement celles de la Compagnie de Pavage Rosetta Gravel, pour les rues Melpomène, Canal et la Maison de Cour.

Cette déclaration figure avec toutes les autres déclarations malicieuses et calomnieuses qui sont sans aucun fondement, comme celles qui viennent d'être faites, contre l'homme qui tient actuellement la première place sur le ticket démocrate.

Dans une exposition des faits tirés du rapport du contrôleur pour les six mois finissant le 31 décembre 1896, rapport fait non pas par le contrôleur de l'Administration Fitzpatrick, mais par M. P. A. Rabouin, de l'Administration actuelle, le montant des ordonnances non payées pour l'année 1896, se monte à \$1,017,437.71; pour l'année 1896, à \$696,189.71 et je dois déclarer que sur les \$696,189.71 dûs en 1896, il n'y avait que la somme de \$118,896.36, qui provient des certificats signés par l'Administration Fitzpatrick; le reste, à savoir, \$577,293.34, représentait des travaux faits sous la surveillance de l'ingénieur actuel, et un matériel trouvé au département de la ville sous l'inspection des fonctionnaires de l'Administration actuelle.

Quant à sa déclaration suivant laquelle la plus grosse partie du montant était pour la Rosetta Gravel Paving, laissez-moi vous exposer les chiffres, en détail, pour l'année 1896 et vous montrer ce qui était dû à la Compagnie Rosetta Gravel.

Pour 1896 - Ordonnance 10492, pavage rue D'Heimcourt, 19490.30; ordonnance 10493, pavage rue Clark, \$4500.00; ordonnance 10494, pavage rue Genois, \$3300.48; ordonnance 10495, pavage rue Baudin, \$3371.00; ordonnance 10496, pavage rue Gravier, \$2402.01; ordonnance 10497, pavage rue Clark, \$672; ordonnance 10498, pavage rue Genois, \$1180.20; ordonnance 10499, pavage avenue Napoléon, \$695.72; ordonnance 11-894, pavage rue State, \$2389.21; ordonnance 11-895, pavage rue Jeanne, \$2345.15; total, \$25754.04.

Quant aux bâties de la nouvelle cour et de la nouvelle prison, l'administration Fitzpatrick a payé tous les frais de construction et d'aménagement. Pour le contrat qui avait été fait par la Y. M. D. A., l'administration avait prévu à ce que les dépenses fussent payées sur les revenus de 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897.

L'ancienne Cour criminelle et l'ancienne prison de paroisse devaient être vendues et le produit de ces ventes devait être consacré à défrayer les dépenses des constructions nouvelles.

L'administration Fitzpatrick a liquidé tout ce qui était dû sur les constructions et les ameublements, le tout s'élevant à la somme d'environ \$455,000, sans rien tirer sur les revenus des années subséquentes de 1894, et sans disposer d'une des bâties de l'ancienne cour et de la salle St-Patrick.

On demande des renseignements sur Mme Heckroth.

Le maire de la Nouvelle-Orléans, à reçu de Mme Pfeil, qui habite rue Bedford numéro 429, Johnstown, Pa., une lettre fort intéressante. Mme Pfeil a une sœur, Mme Heckroth, qui est venue s'établir à la Nouvelle-Orléans et s'est mariée; mais elle n'a pu jusqu'ici, savoir au juste le nom que porte actuellement sa sœur.

Elle croit cependant pouvoir affirmer qu'elle a habité et habite probablement encore Oakland, Lne. Il s'agit, paraît-il, d'une riche succession qui reviendrait de droit à Mme Heckroth. Cette dame était venue ici d'Allemagne avec sa famille, sous le nom de Milheuser.

Le secrétaire du maire, J. S. Wademan, est à la recherche de la famille qui doit hériter, tout au moins de Mme Heckroth. Il serait heureux qu'on lui fournît sur ce sujet quelques renseignements.

Mère démentée.

Une femme de couleur du nom de Francis Adams, se trouvait, l'avant-dernière nuit, en face de sa demeure, rue Joseph 815, lorsqu'une femme inconnue lui a demandé de garder son bébé âgé de 3 jours, quelques instants, afin de lui permettre de faire une course.

Les Jacksoniens.

Rich de nouveau dans les cercles des Jacksoniens. Le mécontentement se manifeste toujours et les membres du comité secret ne peuvent s'accorder sur la composition du ticket.

Poursuites de noirs contre deux steamers.

Trois ou quatre noirs viennent d'instituer des poursuites devant la Cour de District des Etats-Unis contre deux steamers, le premier, le Valley Queen, le second, le steamboat Imperial.

Affirmage de terres.

M. John R. Langridge, secrétaire du jury de police de Jefferson, appelle l'attention du maire de la Nouvelle-Orléans sur un sujet qui doit intéresser toute la population.

Plainte contre la rapidité des chemins de fer électriques.

MM. J. A. Koehl et Cie, épiciers en gros, rue Royale, entre Canal et Douane, se sont plaints aux autorités municipales de la rapidité dangereuse des chars qui passent devant leur établissement.

Autre Collision.

Aug. Drew conduisait une charrette de la Distilled Water Ice Co., hier après midi, lorsqu'en traversant les rues Water et Market, son véhicule a été renversé par une locomotive de la compagnie Illinois Central.

Fracture.

En travaillant, hier après-midi, à l'intérieur des rues Maple et Fern, Nelson Riley, couvreur, s'est accidentellement fracturé la jambe gauche.

Prenez un téléphone à l'étranger.

Si vous êtes étranger bon marché. Nous avons de très bons appareils, \$1.50 par mois pour les résidents, \$2.00 par mois pour les maisons d'affaires.

On demande des renseignements sur Mme Heckroth.

Le maire de la Nouvelle-Orléans, à reçu de Mme Pfeil, qui habite rue Bedford numéro 429, Johnstown, Pa., une lettre fort intéressante. Mme Pfeil a une sœur, Mme Heckroth, qui est venue s'établir à la Nouvelle-Orléans et s'est mariée; mais elle n'a pu jusqu'ici, savoir au juste le nom que porte actuellement sa sœur.

Elle croit cependant pouvoir affirmer qu'elle a habité et habite probablement encore Oakland, Lne. Il s'agit, paraît-il, d'une riche succession qui reviendrait de droit à Mme Heckroth. Cette dame était venue ici d'Allemagne avec sa famille, sous le nom de Milheuser.

Le secrétaire du maire, J. S. Wademan, est à la recherche de la famille qui doit hériter, tout au moins de Mme Heckroth. Il serait heureux qu'on lui fournît sur ce sujet quelques renseignements.

Mère démentée.

Une femme de couleur du nom de Francis Adams, se trouvait, l'avant-dernière nuit, en face de sa demeure, rue Joseph 815, lorsqu'une femme inconnue lui a demandé de garder son bébé âgé de 3 jours, quelques instants, afin de lui permettre de faire une course.

Les Jacksoniens.

Rich de nouveau dans les cercles des Jacksoniens. Le mécontentement se manifeste toujours et les membres du comité secret ne peuvent s'accorder sur la composition du ticket.

Poursuites de noirs contre deux steamers.

Trois ou quatre noirs viennent d'instituer des poursuites devant la Cour de District des Etats-Unis contre deux steamers, le premier, le Valley Queen, le second, le steamboat Imperial.

Affirmage de terres.

M. John R. Langridge, secrétaire du jury de police de Jefferson, appelle l'attention du maire de la Nouvelle-Orléans sur un sujet qui doit intéresser toute la population.

Plainte contre la rapidité des chemins de fer électriques.

MM. J. A. Koehl et Cie, épiciers en gros, rue Royale, entre Canal et Douane, se sont plaints aux autorités municipales de la rapidité dangereuse des chars qui passent devant leur établissement.

Autre Collision.

Aug. Drew conduisait une charrette de la Distilled Water Ice Co., hier après midi, lorsqu'en traversant les rues Water et Market, son véhicule a été renversé par une locomotive de la compagnie Illinois Central.

Fracture.

En travaillant, hier après-midi, à l'intérieur des rues Maple et Fern, Nelson Riley, couvreur, s'est accidentellement fracturé la jambe gauche.

Prenez un téléphone à l'étranger.

Si vous êtes étranger bon marché. Nous avons de très bons appareils, \$1.50 par mois pour les résidents, \$2.00 par mois pour les maisons d'affaires.

Bulletin Commercial

Joué, 21 septembre 1899. COTON. Marché de la Nlle-Orléans. Les ventes de 3.70 balles et 2,650 à arriver. Le marché est stable.

Table of cotton market prices for various grades and origins, including Sea Island, Orleans, and others.

Table of futures prices for the New Orleans market, including various grades of cotton and other commodities.

Marché de New-York.

Table of New York market prices for cotton and other goods, including futures and spot prices.

Mouvement du Coton.

Table showing the movement of cotton, including arrivals, exports, and stock levels for various grades.

Marché de Liverpool.

Table of Liverpool market prices for cotton and other commodities, including futures and spot prices.

SUCRE ET MELASSE.

Table of sugar and molasses prices, including various grades and origins.

TONNELLERIE.

Table of tin prices for various grades and origins, including different types of tin and alloys.

RIZ.

Table of rice prices for various grades and origins, including different types of rice and their market status.

FARINES.

Table of flour prices for various grades and origins, including different types of flour and their market status.

VINS ET LIQUEURS

Table of wine and liquor prices, including various types of wine, brandy, and other spirits.

Table of wine and liquor prices, including various types of wine, brandy, and other spirits.

Table of wine and liquor prices, including various types of wine, brandy, and other spirits.

Marché de New-York.

Table of New York market prices for wine and liquor, including various types of wine and spirits.

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1899. L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année: Charles Gayarré et ses œuvres.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1900 inclusivement. L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se conformer strictement aux dispositions du programme.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel, BUS, ROUEN, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

PETITES ANNONCES.

UN FRANÇAIS 30 ans, demande emploi, préférence juges, Nicolas, rue de la République, 169, 17 sept - 1 m.

Bureau de Commissaires. District de Laveau d'Orléans. CHAMBRE No 14 MAISON TEMPLE. Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1899.